

## CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

Le mardi 23 mai 2023 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 16 mai 2023

PRESENTS : BERHAULT Gérard GABORIAU Colette, LEBRETON Alain, RIVOALLAN Marie-Thérèse, AUFFRAY Claudine DOUILLET LE FAOU Odile ECOLAN Stéphane GAUTIER Pascal DERRIEN Vianney BOCLAUD ADAM Laura, PERQUIS Loïc, FOSSANI Véronique MURY Céline

ABSENTS EXCUSES : DE BRUYNE Fabrice TOUDIC Daniel

secrétaire : GAUTIER Pascal

### DROIT DE PREEMPTION

- Parcelles A1511 A1535

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles A1511 A1535.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelle B175

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle B175.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelles A1537 A1539

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles A1537 A1539

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Parcelle A907

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A907.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal décide d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2023 :

Eau et Rivières de Bretagne	35€
FNACA	80€
Banque alimentaire	100€
Restos du cœur	100€
Chambre des métiers 22	100€
AMF	341.56€
APE (projet pédagogique)	1800€
APE (Animation)	1000€
Amicale sportive FOOT	1 000€

Amis des Granits	160€
Union Bouliste Bobital Le Hinglé	80€
Association NOS LIMITES	1000€
CIECAPD	160€
Team pays de Dinan secteur Guinefort école cycliste	1 000€
Association « Les Granitiers »	300.00€

### **COTISATION AU COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en compte l'adhésion au CNAS pour les 7 agents communaux titulaires et 5 agents retraités.

Le montant de la cotisation s'élève à 2 173.00€

### **PHOTOCOPIEUR MAIRIE – CONTRAT LOCATION**

Le maire présente les devis reçus en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la société KOESIO, pour un contrat de location sur 20 trimestres, 51.76€ mensuel, coût de la page 0.0029€ noire et 0.026€ en couleur pour la durée du contrat.

### **STREET WORKOUT – DEPLACEMENT**

Le street-workout situé actuellement dans le secteur de la Lande d'Ahaut, se trouve isolé des autres espaces sportifs de loisirs, ce qui ne facilite pas son utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de l'incorporer au parc de jeux de la Grande Lande.
- valide le devis de démontage et réinstallation pour un montant de 4 200€ TTC.

### **PERSONNEL – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Depuis 2019, la loi dite de transformation de la fonction publique confère aux collectivités l'obligation de définir des lignes directrices de gestion des personnels.

Le groupe de travail, composé des agents communaux et d'élus, a élaboré le document.

Le dossier complet a été transmis au comité social départemental placé auprès du centre de gestion des collectivités. Lors de sa séance du 31 mars, le comité a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Ce nouvel outil de gestion des ressources humaines vise plusieurs objectifs et notamment :

- Définir une stratégie annuelle de pilotage des ressources humaines
- Fixer des orientations en matière de valorisation des parcours professionnels
- Favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le conseil municipal prend connaissance de ce document de référence pour la gestion des ressources humaines qui sera porté à connaissance de l'ensemble des agents.



## CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH DE QUEVERT

Madame Odile DOUILLET LE FAOU présente la convention :

La commune de QUEVERT possède un Accueil de Loisirs sans Hébergement ( ALSH ) qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires, (hors vacances de Noël) . Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes. Plusieurs enfants domiciliés à LE HINGLE fréquentent régulièrement ce service.

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de LE HINGE de réserver un nombre de places pour les enfants domiciliés dans la commune. Elle est consentie pour la période du 1er septembre 2023 au 29 août 2024.

La commune de LE HINGLE s'engage à verser une participation de 15€ par journée et par enfant qui sera versée sur une base de 342 jours. Le montant de la participation financière de la commune s'élève à 5130.00€.

Les familles domiciliées à LE HINGLE, fréquentant l'ALSH de Quévert bénéficieront en contrepartie du tarif commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de valider la convention
- Autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier .

### CESSION PARCELLE A1227 pour partie

Le maire rappelle la réflexion engagée pour l'aménagement de l'espace collecte des déchets, rue du Four.

Suite au plan établi par le cabinet EGUIMOS, Monsieur GUILLO et Madame DOUET cèderaient à la commune une surface de 17m<sup>2</sup> sur parcelle A1227.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir pour partie la parcelle A1227 pour une surface de 17m<sup>2</sup>
- Autorise le maire à signer la convention de cession et tout document se rapportant à ce dossier



